

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 18/11/2024

Membres du
Conseil : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 3
Absents : 11

Date de
Convocation :
12/11/2024

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à V ROUZAUD	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc HERMAN

N°2024-18-11-01

Objet de la

Délibération : ADMINISTRATION GENERALE : Centrale Photovoltaïque Accords fonciers pour l'utilisation des chemins et parcelles privés, et voies publiques de la commune

Considérant le projet d'installation de photovoltaïques sur le canal EDF porté par EDF Renouvelables, filiale du groupe EDF, en collaboration avec EDF Hydro Méditerranée.

Considérant que, sous réserve des études préalables de faisabilité, ce projet consisterait à mettre une couverture photovoltaïque partielle, sur certains tronçons du canal EDF et notamment à Villeneuve sur 3 kilomètres. Les communes de Volx, Manosque et, Sainte-Tulle sont aussi concernées et ont émis un avis favorable à ce projet.

Considérant que les études de faisabilité ne seront engagées dès lors que toutes les communes concernées auront donné un accord de principe.

Considérant que, dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur les zones anthropisées, la délibération n° 2023-18-12-08 en date du 18/12/23, prévoit notamment celles « ...disponibles du domaine hydroélectrique concédé...lorsque l'implantation est compatible avec la destination et le fonctionnement des installations concernées... »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **EMET** un avis de principe favorable sur l'étude d'ombrières photovoltaïques sur le canal de la chaîne hydroélectrique Durance d'EDF, développé par EDF Renouvelables France, sous réserve de l'intégration paysagère et de l'impact visuel du projet lors de sa définition.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

S. FAUDRIN



DÉLIBÉRATION
 REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 18/11/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 11

Date de Convocation : 12/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit novembre, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre à dix-huit heures prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à V ROUZAUD	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc HERMAN

N°2024-18-11-04

Objet de la

Délibération : FINANCES : CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE : LOT 9 VRD : AVENANT N°4

M. le Maire rappelle que par délibérations n°2023-13-11-10, n° 2024-08-04-17, le Conseil municipal l'a autorisé à signer les avenants financiers n°1 et 3, respectivement d'un montant de 22 627,54 € HT et, 7 551,34 € HT.

L'avenant N°2 correspondant à la modification de répartition financière entre les cotraitants, n'a pas engendré de modification financière sur le montant du marché.

Il est indiqué que l'avenant financier n°4 proposé est justifié par :

- La qualité des matériaux extraits du site, et devant être réutilisés pour les terrassements définitifs s'avère insuffisante. Les mesures de résistance effectuées après mise en œuvre partielle montrent des caractéristiques insuffisantes pour la bonne tenue des dalles extérieures, dans un contexte où les fortes précipitations du mois d'octobre ont impacté ces matériaux. Des purges partielles sont nécessaires ainsi que l'apport de matériaux graveleux mieux adaptés, mais non prévus initialement au marché ;
- La modification par le maître d'ouvrage du revêtement final des dalles extérieures par un matériau mieux adapté à une cour d'école : remplacement du béton désactivé et du béton drainant par du béton sablé présentant une surface moins rugueuse ;

Pour mémoire, le montant initial du marché, pour le lot 9, s'élevait à la somme de 259.013,61 € HT / 310 816,33 € TTC.

Le montant de l'avenant N°4 présenté s'élève à la somme de 17 634.31 € HT soit 21 161,17 € TTC.

Comme précisé dans la délibération n°2024-08-04-17, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer chaque avenant du lot 9 compte tenu du dépassement de 5% du montant du marché initial, à l'avenant n°1.

Il est précisé que le nouveau montant du marché du lot 9 s'élève après signature de l'avenant n°4 à la somme de 306 826.80 € HT / 368 192.16 € TTC, représentant une augmentation totale de 47 813.19 € HT, soit +18.46 % du montant initial du lot 9, notamment liée à la difficulté de réemployer sur place les matériaux argilo-calcaire du sol existant, comme initialement prévu par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au lot 9 du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

S. FAUDRIN



DÉLIBÉRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 18/11/2024

Membres du
Conseil : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 3
Absents : 11

Date de
Convocation :
12/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit novembre à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à V ROUZAUD	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc HERMAN

N°2024-18-11-05

Objet de la

Délibération : FINANCES : GROUPE SCOLAIRE : ACTUALISATION AP/CP

Madame DI BERNARDO précise que dans le cadre de l'avancement du groupe scolaire et de la situation financière du programme, il y a lieu d'actualiser l'AP/CP votée par délibération n°2024-08-04-12.

Pour mémoire :

AP/CP 2024

Montant global de l'AP TTC (avec Moe)	2 491 310.88 €
CP réalisé en 2022	11 400.00 €
CP réalisé en 2023	461 427.20 €
CP 2024	2 018 483.68 €

Le montant des avenants et révisions de prix s'élèvent à la somme totale de quatre-vingt-huit mille deux cent vingt-neuf euros et vingt et un centimes (88 229.21 €).

Il est nécessaire d'actualiser le montant global de l'autorisation de programme par rapport au montant initial.

De plus, compte tenu de l'avancement des travaux, il y a lieu d'actualiser les crédits de paiement réduisant ceux inscrits en 2024 et en prévoir pour 2025.

En tenant compte de l'augmentation du coût global du programme à la somme deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante euros et neuf centimes (2 579 540.09 € TTC), du total liquidé sur l'opération en 2022 et 2023 (472 827.20 €), et le montant estimé des factures à payer avant le 31/12/2024 (500 000 €) ainsi que les prestations estimées qui s'achèveront en 2025 (287 000 €).

L'actualisation de l'AP/CP pourrait se présenter ainsi :

AP/CP 2024

Montant global de l'AP TTC (avec Moe)		2 579 540.09 €
CP réalisé en 2022		11 400.00 €
CP réalisé en 2023		461 427.20 €
CP 2024		1 819 712.89 €
CP 2025		287 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VOTE** l'AP/CP selon le montant et la répartition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,



★ MAIRIE DE VILLENEUVE ★
04 (Alpes de Haute-Provence)

S. FAUDRIN

DÉLIBÉRATIONS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 18/11/2024

Membres du
Conseil : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 3
Absents : 11

Date de
Convocation :
12/11/2024

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à V ROUZAUD	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc HERMAN

N°2024-18-11-06

Objet de la

Délibération : FINANCES : CREANCES ETEINTES

Madame DI BERNARDO précise que le service de gestion comptable de Forcalquier nous a adressé un état de surendettement pour la somme de cent vingt-deux euros et quatre-vingt-neuf centimes (122,89 €) correspondant à trois factures de cantine. Cette décision entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur à la date de l'ordonnance soit le 24/03/22.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADMET** en perte sur créances irrécouvrables Article 6542 – Créesances éteintes, la somme de cent-vingt-deux euros et quatre-vingt-neuf centimes (122.89 €)
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires sont disponibles au BP 2024, à l'article concerné.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

S. FAUDRIN




DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 18/11/2024

Membres du
Conseil : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 11

Date de
Convocation :
12/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit novembre à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à V ROUZAUD	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc HERMAN

N°2024-18-11-07

Objet de la

Délibération : FINANCES - BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame DI BERNARDO présente la décision modificative n°2 en section de fonctionnement et d'investissement.

En section de fonctionnement, le montant total de la décision modificative n°2 s'élève à 122 700 €.

En section d'investissement, le montant global de la décision modificative s'élève à la somme de 10 000 €.

DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	DEPENSES				RECETTES			
	Chap / Nature	F°/N° opération	Type R/O	Montant	Chap / Nature	F°/N° opération	R/ O	Montant
Rémunérations de personnel non titulaire	012/64131	4221	R	43 200.00				
Rémunérations de personnel non titulaire	012/64131	3382	R	13 500.00				
Rémunérations de personnel non titulaire	012/64131	70	R	33 000.00				
Dotations aux amortissements et provisions	042/6811	020	R	10 000.00				
Entretien et réparation sur matériel roulant	011/61551	70	R	15 000.00				
Entretien et réparation sur voirie	011/615231	845	R	8 000.00				
Recettes et quote-part de subvention transférée					042/777	020	R	2 300.00
Remboursements sur rémunérations du personnel					013/6419	70	R	10 000.00
Impôts directs locaux (rôle supplémentaire taxe foncière)					731/73111	01	R	83 300.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation (nouvelle imputation)					73/73223	01	R	127 100.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation					731/73123	01	R	-100 000.00
TOTAL				122 700.00				122 700.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES				RECETTES			
	Chap / Nature	F°/N° opération	Type R/O	Montant	Chap / Nature	F°/N° opération	R/ O	Montant
Amortissement des subventions	040/13938	01	O	1 900.00				
Amortissement des subventions	040/139361	01	O	400.00				
Concession et droits similaires (Serveur prestation Berger Levraut)	20/2051	020/383	R	2 400.00				
Constructions bâtiments administratifs	21/21311	020 / 389	R	2 000.00				
Constructions en cours (régularisation avance forfaitaire)	23/2313	212/386	R	-25 300.00				
Constructions en cours (régularisation avance forfaitaire)	23/2313	212/386	O	25 300.00				
Salle des fêtes (porte coupe-feu côté régie)	21/2132	551/367	D	3 300.00				
Récupération de l'avance forfaitaire					23/238	212	R	-25 300.00
Récupération de l'avance forfaitaire					041/238	212	O	25 300.00
Amortissement des biens					040/281321	01	O	200.00
Amortissement des biens					040/281351	01	O	400.00
Amortissement des biens					040/2815738	01	O	2 500.00
Amortissement des biens					040/281828	01	O	2 800.00
Amortissement des biens					040/281831	01	O	2 000.00
Amortissement des biens					040/281568	01	O	400.00
Amortissement des biens					040/281848	01	O	500.00
Amortissement des biens					040/28188	01	O	500.00
Amortissement des biens					040/28181	01	O	700.00
TOTAL				10 000.00				10 000.00

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VOTE** la décision modificative n°2 telle que déclinée ci-dessus.

•

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

S. FAUDRIN



DÉLIBÉRATIONS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 18/11/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 3
Absents : 11

Date de Convocation :
12/11/2024

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B.GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à V ROUZAUD	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc HERMAN

N°2024-18-11-08

Objet de la

Délibération : FINANCES : CCAS – COMPLEMENT DE SUBVENTION

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de voter une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de deux mille cinq cent euros (2 500 €) pour couvrir le besoin de fonctionnement jusqu'au 31/12/2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle au budget du CCAS.
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2024, à l'article 657363-Subventionnement de fonctionnement aux établissements à caractère administratif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

S. FAUDRIN



DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 18/11/2024

Membres du
Conseil : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 11

Date de
Convocation :
12/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit novembre à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B.GONDTRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDTRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à V ROUZAUD	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Absente excusée
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc HERMAN

N°2024-18-11-09

Objet de la

1. Délibération : ADMINISTRATION GENERALE - ACCUEIL MEDECIN INTERNE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire précise que les Docteurs installés au carrefour médical accueillent des étudiants en médecine, dans le cadre de leur internat, et que ces internes peuvent permettre de renforcer l'offre de soin dans la commune.

Leur accueil présente donc un intérêt municipal certain, dans un contexte marqué par la diminution générale du nombre de médecins de ville.

Afin de lutter contre la désertification médicale, et rendre le territoire attractif, l'ARS avait interrogé la commune pour recenser quels types d'aides et/ou services elle pouvait offrir aux étudiants ou médecins nouvellement installés (location de locaux professionnels, logements, prise en charge de frais dans le cadre de leurs missions...).

Pour mémoire, depuis le 01er janvier 2024, la commune garantit aux praticiens la mise à disposition des locaux professionnels avec un montant de loyer réparti selon les surfaces utilisées par chacun, la commune assurant la prise en charge locaux vacants en cas de départ d'un professionnel.

Aujourd'hui, les médecins Villeneuvois s'investissent pleinement dans la formation des étudiants afin de donner les moyens à de nouveaux docteurs de s'installer éventuellement sur la commune.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de renforcer l'attractivité de notre commune dans l'accueil régulier d'internes en médecine, en leur versant une aide destinée à couvrir leur frais de restauration lors des journées où ils sont présents à Villeneuve.

Le montant de l'aide forfaitaire journalière proposée d'un montant de 20 €, est fixée conformément aux conditions prévues par Décret n°2001-654, relatif aux remboursements des frais de déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics, suivant le barème déterminé par arrêté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTE le versement d'une aide forfaitaire journalière d'un montant de 20 €, aux médecins internes en stage sur la commune correspondant aux frais de nourriture, sur justificatif de formation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

S. FAUDRIN

